

Réf : DCM202418

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	27

Date de la convocation : 07/03/2024

Notifiée aux élus le : 07/03/2024

Date de l'affichage : 07/03/2024

OBJET : MOTION EN FAVEUR DU
MAINTIEN D'UN SERVICE DE
DECHETTERIE DE QUALITE MIS A
LA DISPOSITION DES HABITANTS
D'AIGUES MORTES ET EN
ADEQUATION AVEC LES OBJECTIFS
DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT MARS à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 mars 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Patricia VAN DER LINDE à Jean-Claude CAMPOS
Michel LEBLANC à Régis VIANET
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE

Rapporteur : Christian LAPISARDI, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal la mission d'intérêt général portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) concernant la gestion des déchetteries et notamment celle de la commune d'Aigues Mortes.

En effet, les statuts de la CCTC prévoient, au titre 1, s'agissant des compétences optionnelles et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la compétence de la CCTC pour l'élimination des déchets par la collecte, la gestion et la création de déchetteries ainsi que le traitement des ordures ménagères.

Il s'agit d'un service public essentiel à la population aigues-mortaise qui poursuit notamment un objectif de protection de l'environnement en éliminant les décharges et les dépôts sauvages tout en favorisant le recyclage. Il est donc attendu par la commune d'Aigues-Mortes que les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie ne soient pas soumis aux aléas de présentisme du personnel, à certaines périodes, ou certains jours comme le samedi, afin que la population puisse bénéficier de ce service public conformément à ses besoins.

Nous avons été informés que, le 2 mars, la déchetterie serait fermée et que, le 5 mars, elle n'ouvrirait qu'à 15h15 soit un peu plus de 2 heures avant l'horaire normal de fermeture, ceci en raison d'un manque de personnel. Cette situation risque, malheureusement, de se reproduire fréquemment compte tenu de l'inadéquation des affectifs affectés (8 agents) au regard du nombre de sites à gérer (6) comme indiqué par la CCTC lors de la réunion en date du 24 février durant laquelle nous avons déjà fait valoir notre opposition à une réflexion sur la réorganisation des ouvertures de sites à personnel constant.

Aussi, le conseil municipal d'Aigues-Mortes, soucieux de la qualité de service qu'il doit à la population et des objectifs de protection de l'environnement :

- Demande au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue de prendre les dispositions nécessaires et proposer, dans les meilleurs délais, un plan structuré et planifié permettant un fonctionnement normal de la déchetterie (recrutement ou externalisation) avec mise en œuvre de moyens statistiques informatisés permettant de mieux appréhender son fonctionnement.

Entre-temps, le conseil municipal d'Aigues-Mortes :

- Demande au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue d'assurer une garantie d'ouverture de la déchetterie d'Aigues-Mortes en fonction de l'organisation actuelle (jours et horaires) avec un soutien, si nécessaire, de contractuels ou de toute autre mesure susceptible de répondre aux besoins de la population.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** pour qu'il soit demandé au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue de prendre les dispositions nécessaires et proposer, dans les meilleurs délais, un plan structuré et planifié permettant un fonctionnement normal de la déchetterie (recrutement ou externalisation) avec mise en œuvre de moyens statistiques informatisés permettant de mieux appréhender son fonctionnement.

Entre-temps, le conseil municipal d'Aigues-Mortes :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** pour qu'il soit demandé au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue d'assurer une garantie d'ouverture de la déchetterie d'Aigues-Mortes en fonction de l'organisation actuelle (jours et horaires) avec un soutien, si nécessaire, de contractuels ou de toute autre mesure susceptible de répondre aux besoins de la population.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 2024-18	DGS – motion sur l'ouverture de la déchetterie d'Aigues-Mortes	Pour :	27	UNANIMITE
		Contre :	0	NEANT
		Abstention	0	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240402-DCM202418-AU